

Pour une réduction efficace des déficits

Le gouvernement français a annoncé le 24 août un plan de réduction supplémentaire du déficit public pour un montant de 11 milliards d'euros. Il s'agit d'une multiplicité de mesures d'alourdissement de la fiscalité : taxation supplémentaire des hauts revenus, réduction des avantages fiscaux liés à l'investissement dans l'immobilier, taxation du tabac, des alcools, des boissons sucrées, hausse de la taxation des revenus du capital et des plus-values immobilières, réduction de certains abattements d'impôt (de CSG, essentiellement sur les congés parentaux, les institutions financières, l'épargne salariale, le secteur de l'énergie), réduction des exonérations de charges sur les heures supplémentaires, taxation accrue des plus-values sur titres de participation, des complémentaires santé, etc.

Plusieurs choses sont frappantes : l'éparpillement, probablement voulu ; le fait qu'il s'agisse exclusivement de hausses d'impôt ; l'absence de fil directeur, de principe, d'où l'impression de liste désordonnée. Il nous semble que la réduction du déficit public de la France (de près de 6 % du produit intérieur brut en 2011 à 3 % du PIB si on veut respecter le Pacte de stabilité et stabiliser le taux d'endettement, mais peut-être à 0 % plus tard si la France veut adhérer à la même « règle d'or » que l'Allemagne, ce qui exigerait de le réduire en tout de 120 milliards d'euros) devrait être précédée d'une analyse économique sérieuse.

Il faut d'abord se rappeler les expériences du passé. Les consolidations fiscales importantes et réussies dans les années 1990 (Canada, Suède, Finlande, Danemark, Italie) ont toutes été basées sur la baisse des dépenses publiques et non sur la hausse des impôts. Elles ont été accompagnées d'une reprise de la croissance. Réduire les dépenses permet d'espérer que la pression fiscale anticipée par les agents économiques pour le futur sera elle-même réduite, et que ceci conduira à une stimulation immédiate de la demande puisque les revenus futurs seront plus élevés.

Il faut ensuite se demander si le pays souffre surtout d'un problème d'offre ou de demande. En France, à la différence de beaucoup de pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon, etc.), le partage des revenus s'est déformé depuis dix ans en faveur des salariés, et la profitabilité de

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES
PAR PATRICK ARTUS

Les consolidations fiscales réussies des années 1990 (Canada, Suède, Finlande, Danemark, Italie) ont toutes été basées sur la baisse des dépenses publiques et non sur la hausse des impôts.

l'ensemble des entreprises (il ne faut pas regarder le CAC 40) a reculé, laissant aujourd'hui un tissu d'entreprises financièrement fragiles avec des marges bénéficiaires faibles. Dans le même temps, les coûts salariaux unitaires ont augmenté de 20 % de plus qu'en Allemagne depuis la création de l'euro et les parts de marché à l'exportation se sont effondrées (de 6 % à 3,5 % du commerce mondial) : ceci pousse à accepter l'idée que le problème de la France est surtout un problème d'offre et non de demande. Il faudrait donc s'abstenir de prendre des mesures qui affecteraient négativement la profitabilité des entreprises ; parmi les mesures du 24 août, celles qui alourdissent l'impôt sur les

sociétés ou le coût du travail (réduction du report des pertes, taxation plus forte de l'épargne salariale versée...) sont donc concernées.

Enfin, en ce qui concerne les niches fiscales, on peut aussi partir d'un certain nombre de principes, ce qu'a aussi essayé de faire l'Inspection des finances : supprimer celles qui ne génèrent que des effets d'aubaine (on peut donc se féliciter de la réduction de la défiscalisation des heures supplémentaires et se désoler du maintien de la TVA réduite dans la restauration) ; celles qui soutiennent la demande alors que l'offre est rigide (on sait par exemple que le crédit immobilier à taux zéro, puisque l'offre de logement est rigide, n'aboutit qu'à la hausse des prix de l'immobilier en réponse à la hausse, la demande de logements qu'il fait apparaître ; pourquoi alors le maintenir ?).

Le débat en France s'est concentré sur la « taxation des riches » ; ceci n'est pas une approche économique du sujet. S'il faut trouver 120 milliards d'euros d'économies en quelques années et si on veut espérer une baisse compensatrice du taux d'épargne, on ne peut pas échapper à analyser les dépenses ; si le problème de la France est surtout un problème d'offre, il ne faut pas l'empirer en accroissant les coûts des entreprises et en particulier le coût du travail ; ceci incite à privilégier, s'il doit y avoir des hausses des impôts, ceux qui portent sur le revenu du capital, ce qui a été effectivement fait le 24 août, et pas les impôts qui taxent le revenu du travail.

Patrick Artus est directeur de la recherche et des études de Natixis.

LIVRES

Dans les coulisses du cerveau

Les origines des comportements de l'homme sont une matière inépuisable pour les scientifiques. Trois ouvrages en anglais pour nous percer à jour.

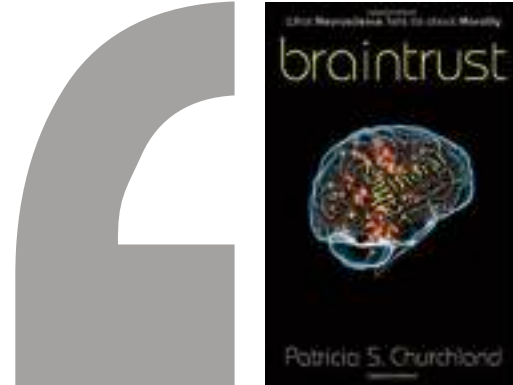
Les progrès conjoints des neurosciences et de l'économie comportementale invitent à revoir nos certitudes. Trois ouvrages en anglais auscultent nos cerveaux, nos pratiques et nos politiques.

L'homme moral

Philosophe intéressée à la fois par l'origine des valeurs et par les fonctions du cerveau, la Canadienne Patricia Churchland plaide pour la « neurophilosophie ». Elle estime que, pour vraiment saisir la pensée et la conscience, il faut avant tout comprendre les mécanismes cervicaux. Se penchant sur la morale et sur sa généalogie, Patricia Churchland met en avant non pas de grands concepts, mais l'ocytocine. Secrétaire pour affermir le lien entre mère et nourrisson, puis permettant des sentiments réciproques entre humains, l'ocytocine serait aussi à la base des comportements éthiques. L'auteur écrit que cette hormone de confiance et de coopération, à la base des attitudes d'empathie, serait en quelque sorte le « germe » de ce que Hume appelait le « sentiment moral ». La morale ne tient pas dès lors dans un absolu, mais dans des pratiques culturellement situées. Être éthique ce n'est pas un fait de civilisation. C'est un trait biologique et non métaphysique. Dans ce texte cultivé et inhabituel, agrémente d'utiles schémas de nos hémisphères cérébraux, les penseurs systémiques (de Kant à Rawls) en prennent pour leur grade. S'il faut relativiser la portée de ses conclusions, on ne peut pas moins en déduire que l'homme est un animal moral. Il s'ensuit, plus largement, que la réalité, avant d'être « construction sociale », est d'abord vérité neurobiologique.

L'homme chimère

Nous sommes tous hypocrites. Mais c'est naturel, nous rassure le professeur de psychologie Robert Kurzban. L'esprit humain, issu de l'évolution, n'est pas une unité intégrée. Tel un « smartphone », le cerveau utilise une multitude d'applications pouvant amener des visions et positions opposées. Il en va ainsi des illusions d'optique. On peut voir plusieurs choses dont on se persuade. Notre cerveau agit comme un assemblage de compartiments et d'instruments dont le fonctionnement n'est pas toujours cohérent. Des modules nous poussent alternativement ou concomitamment au risque et à la prudence, au festin et au régime, à la promotion et à la restriction des libertés, à l'effervescence et à la procrastination. Sans être nécessairement sornois, nous devons tous mentir pour nous extraire de dilemmes moraux ou, plus prosaïquement, pour nous faire bien voir. L'homme, avec son « esprit modulaire », est plein de contradictions. Il ne correspond pas, comme le moque Kurzban, à la vision qu'en ont des économistes, avec un jeu stable de préférences. Pour dépasser cette



BRAINTRUST. WHAT NEUROSCIENCE TELLS US ABOUT MORALITY, par Patricia S. Churchland, Princeton University Press, 2011, 273 pages.

WHY EVERYONE (ELSE) IS A HYPOCRITE. EVOLUTION AND THE MODULAR MIND, par Robert Kurzban, Princeton University Press, 2010, 274 pages.

POLICY AND CHOICE. PUBLIC FINANCE THROUGH THE LENS OF BEHAVIORAL ECONOMICS, par William J. Congdon, Jeffrey R. Kling, Sendhil Mullainathan, Brookings Institution Press, 2011, 245 pages.

relative inconsistance, Kurzban considère qu'il faut s'en remettre au marché, seule instance capable de faire cohabiter les modules et les préférences. Une conclusion que certains jugeront hypocrite, dans un livre à écriture imagée mais avec des développements parfois étranges sur l'inceste, l'avortement ou les drogues.

L'homme public

Dans un ouvrage savant téléchargeable gratuitement sur le site de son éditeur (www.brookings.edu), trois économistes synthétisent les liens entre économie comportementale et finances publiques. Les esprits et comportements individuels échappent aux théories classiques. Pour enrichir leurs modèles, les économistes ont intérêt à digérer les observations d'une science psychologique véritable production de savoirs rigoureux. Pour les auteurs,



il ne s'agit pas seulement de débusquer des astuces à la « Nudge » (ces petits coups de pouce incitatifs) mais de rectifier les modalités d'allocation et d'évaluation des ressources publiques. Ils proposent trois compléments aux approches canoniques : optimisation imparfaite (une mise en œuvre de la célèbre rationalité limitée), autolimitation (une mesure de l'incapacité à faire valoir ce à quoi on peut prétendre), préférences non standardisées. Résultat pratique : des propositions en termes de santé publique, de redistribution, de protection de l'environnement. Un ensemble de vues et de suggestions à apprécier pour les progrès de la science, certes, mais aussi pour une meilleure gestion des finances publiques (en une période qui le réclame instamment). JULIEN DAMON EST PROFESSEUR ASSOCIÉ À SCIENCES PO (MASTER URBANISME)

LA REVUE DU JOUR

La décentralisation au scalpel



Le dossier. La décentralisation fêtera ses trente ans en 2012. Joyeux anniversaire ? Ce n'est pas certain. Serge Bernstein rappelle d'abord que le centralisme révolutionnaire a en quelque sorte réalisé le projet monarchique, avant que le jacobinisme ne soit atténué par la régionalisation économique, et ce en préalable de l'acte I de la décentralisation (les lois Defferre) et de son acte II (sous le gouvernement Raffarin soucieux de proximité). Bruno Rémond souligne à la fois le brouillage institutionnel, l'opacité politique et l'émiettement communal (auquel il faut ajouter maintenant l'encombrement intercommunal). Le point de gravité des contributions relève de l'analyse de la loi du 16 décembre 2010 dite « de réforme des collectivités

territoriales ». Celle-ci fait suite au rapport rendu par Edouard Balladur en 2009 sous le titre « Il est temps de décider ». Cette loi crée de nouvelles entités (les métropoles, qui sont des communautés urbaines plus puissantes). Elle institue les conseillers territoriaux, des élus à double mandat qui absorbent conseillers régionaux et généraux, leur élection demeurant sur base cantonale. Elle favorise la possibilité pour les collectivités territoriales de fusionner. Ces transformations composent un Acte III de la décentralisation, dont les perspectives ne sont pas évidentes. Ce dossier, qui n'oublie ni les DOM ni le Grand Paris, permet de voir clair, au moins dans les enjeux.

La publication. Dirigés par Philippe Tronquoy, les « Cahiers français », édités par la Documentation française, publient tous les deux mois un dossier thématique composé d'une quinzaine d'articles de synthèse.

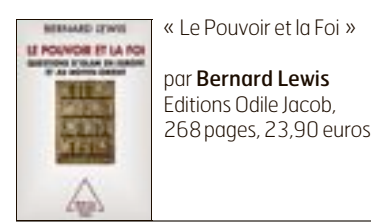
Une citation. « La gauche, si elle revient au pouvoir en 2012, remettra sans doute en cause l'institution du conseiller territorial. Mais il est douteux que la nouvelle réforme qu'elle engagera s'écarte beaucoup du sillon tracé depuis trente ans » (Pierre Sadran). J. D.

« Cahiers français », la Documentation française, n° 362, mai-juin 2011, 9,80 euros

Le Moyen-Orient et la démocratie

L'historien, inventeur du « concept du choc des civilisations », perçoit désormais une voie pour l'éviter. Même si les révolutions arabes l'ont pris de court.

Rarement un spécialiste de l'histoire de l'islam et du Moyen-Orient n'a autant influencé les choix politiques voire militaires d'un gouvernement bien au-delà de sa spécialité et déclenché autant de polémiques autour de ses thèses. Bernard Lewis – qui, bien avant Samuel Huntington, a inventé le concept du « choc des civilisations » – n'a pas prévu, comme la plupart des experts, les événements qui allaient bouleverser, vingt ans après la chute du mur de Berlin, le monde arabe. L'intellectuel a continué de suivre la piste d'un rôle essentiel des puissances occidentales pour la transformation de cette région, comme le fut à sa manière la guerre d'Irak de 2003. Mais, dans « Le Pouvoir et la Foi », un recueil de textes et de conférences des dernières années traduit en français, le professeur émérite à l'université de Princeton, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-quinze ans et l'un des inspirateurs des néoconservateurs sous George W. Bush, apporte des pistes de réflexion sur les causes historiques de ces événements et peut-être sur la façon demain de concilier islam et démocratie. Ces textes, qui comportent parfois des répétitions, permettent de retracer ce qui oppose aux



L'EXTRAIT. « Malgré toutes [les] difficultés, les obstacles, l'idéal démocratique connaît aujourd'hui une montée en puissance dans la région, et de plus en plus d'Arabes arrivent à la conclusion qu'il s'agit de la meilleure solution, voire de la seule solution, à leurs problèmes économiques, sociaux et politiques. »

L'AUTEUR. Né le 16 mai 1916 à Londres, Bernard Lewis est professeur à Princeton. En 1957, il a lancé l'idée que les conflits au Moyen-Orient n'opposaient pas des Etats mais étaient un « choc des civilisations ».

yeux de l'auteur l'islam, où la séparation des pouvoirs entre Etat et religion (« pouvoir » et « foi ») a été pendant longtemps une notion absente, à la « chrétienté »,

où la doctrine de la séparation des pouvoirs est quasi généralisée. Et pourtant depuis longtemps les interactions entre les deux mondes sont de plus en plus importantes. Lewis note ainsi l'arrivée depuis longtemps de « l'homme politique » en terre d'islam, une figure très éloignée des conceptions de l'islam classique, voire du journaliste, de l'écrivain. Mais aussi de l'attrait de plus en plus fort de la notion de liberté. Et l'auteur, qui se veut visionnaire, reprend sa thèse selon laquelle si les dictatures modernes ont pu s'imposer au Moyen-Orient, l'idée de liberté peut aussi s'y implanter. Mais cette notion sera-t-elle la même que celle définie en Occident ? Dans ces textes au ponant de son long travail, Bernard Lewis, une nouvelle fois, laisse transparaître son immense admiration pour la République turque, qui a justement su marier islam et démocratie, et reste peu critique à l'égard de l'AKP. Mais il y a aussi un autre pays qui a construit une « quasi-démocratie » : l'Iran, qui aurait pu fournir un modèle rival à celui de la Turquie. Même si à la différence de la Turquie, la république islamique s'en est fortement éloignée... JACQUES HUBERT-RODIER